

Compte-rendu conseil municipal

Vendredi 07 juillet 2023 – 19H30

Présents :

HAUTEVILLE Laurent
GARIN Patrick
JONDEAU David
BIGOT Nicolas
ISNARD Sébastien
LIZZI Dimitri
LIZZI Marilyne
REQUET Christophe
FIGUREAU Marie-Laure

Excusés :

CETTOUR-CAVE Laëtitia
MICHAUD Nadine

Autre personne présente :

MORELLO Corinne (secrétaire de mairie)

ORDRE DU JOUR

1. Délibération concernant les tarifs des repas et périscolaire
Révision Règlement Cantine - septembre 2023
2. Délibération concernant les tarifs du prix de l'Eau et de l'Assainissement.
3. Urbanisme
4. Point sur les travaux ACRO BTP.
5. Point sur le dossier AFP - Conclusion Enquête Publique - Délibération Commissaire enquêteur
6. Point sur les contrats Photocopieurs - ISI Solutions - Ecole et Mairie
7. Arrêté prolongation mise en congé parental - Poste Monteiro Emilie
8. Délibération poste agent Cantine au 1er/09/2023 -Poste BOUVET Patricia
9. Solde DETR 2021 – Cantine.
10. Point sur les travaux Toiture du presbytère.
11. Affaires diverses

1. Délibération concernant les tarifs des repas et périscolaire Révision Règlement Cantine - septembre 2023

Le traiteur DECORZENT augmente légèrement ses tarifs à 5.40 euros.
Le prix du repas à La Vernaz passera à 5.55 euros.

Le tarif périscolaire ne change pas.

Le règlement de la cantine évolue avec la mise en place d'un permis à point. Cette disposition est prise pour essayer de canaliser l'énergie des enfants qui sont assez turbulents à la cantine.

2. Délibération concernant les tarifs du prix de l'Eau et de l'Assainissement.

L'eau et l'assainissement n'ont pas augmenté depuis 3 ans. Il est nécessaire d'augmenter un peu.

L'abonnement passera de 65 à 70 euros.

Le prix du M³ passera de 1.50 à 1.55 euros.

L'assainissement passera de 1.35 à 1.40 euros

L'abonnement annuel passera de 40 à 45 euros.

La pose ou le remplacement de compteur passera de 95 à 100 euros.

Les frais pour le remplacement d'une vanne et une intervention passeront de 35 à 50 euros.

Les frais de raccordement à l'eau restent à 400 euros.

Les frais pour le raccordement à l'assainissement restent à 3300 euros.

3- Urbanisme

- Permis de construire – MARCLAY.
Reconstruction à l'identique d'une maison qui a brûlé.

- Déclaration préalable – MENOUD.
Construction d'un chenil.
Le conseil municipal attire l'attention sur le fait qu'une telle construction ne doit pas engendrer de nuisance pour le voisinage (nuisances sonores, olfocatives...). Peut-être serait-il nécessaire de prévoir une paroi anti-bruit et anti-odeur ?

- Déclaration préalable – GALVIN.
Construction d'un mazot.

4. Point sur les travaux ACRO BTP.

Installation de chantier à Bioge. Acro BTP peut rester 1 an maximum à partir du moment où il y a des chantiers autour. Ils comptent partir bientôt.

5. Point sur le dossier AFP - Conclusion Enquête Publique - Délibération Commissaire enquêteur

Nous attendons le retour du préfet. À la suite de ce retour, l'Association Foncière Pastorale sera créé et le bureau devra être élu.

La mairie a reçu un acte du tribunal administratif pour payer la commissaire enquêteuse.

6. Point sur les contrats Photocopieurs - ISI Solutions - Ecole et Mairie

- Photocopieurs : Celui de la mairie va être remplacé par un neuf et l'ancien passe à l'école. ISI solution gèrera le contrat.
- Ordinateurs : ISI solution propose d'équiper l'école en nouveau matériel informatique et propose un contrat en leasing. Le conseil municipal trouve cela inutile et trop cher d'autant plus que les professeurs des écoles n'en ont pas l'utilité.

7. Arrêté prolongation mise en congé parental - Poste Monteiro Emilie

Un arrêté est pris pour prolonger le congé parental jusqu'à la fin du mois d'août.

8. Délibération poste agent Cantine au 1er/09/2023 -Poste BOUVET Patricia

Une délibération est prise concernant le recrutement de Patricia BOUVET au 1^{er} septembre 2023. Une annualisation de sa rémunération est prévue.

Par ailleurs, il faut trouver une personne pour remplacer Pauline ALLEMAND qui partira au 31 décembre 2023.

9. Solde DETR 2021 – Cantine.

La commune a touché le solde de la subvention de l'état qui s'élève à 64801 euros.

10. Point sur les travaux Toiture du presbytère.

Tout est en bonne voie.

11. Affaires diverses

- La commune recherche un cantonnier.
- Poste ATSEM pour l'école de La Vernaz financé par La Baume pour compenser la venue des enfants de La Baume à l'école de La Vernaz.
La Vernaz doit s'occuper de faire le contrat et la convention entre les deux communes ce qui représente une charge pour notre secrétaire de mairie.
- Transport scolaire : une convention pour le véhicule électrique en lien avec la CCHC va être signée. Le véhicule sera réceptionné fin août.
- La cantine utilise un nouveau lave-vaisselle. L'ancien est à la cure.
- Il faudra faire passer une information aux habitants de la commune qui promènent leurs chiens au torchon et ne ramassent pas les crottes. Les chemins du torchon sont sales et c'est un problème pour les promeneurs.

- Epaves de voitures sur le bord de la route : la gendarmerie est au courant. Ils ont verbalisé et il faut attendre 8 jours pour la mise en fourrière.

Fin de la session à 21H00